2019

RAPPORT D'ACTIVITÉS

CONSEIL NATIONAL POUR ÉTRANGERS

CONSEIL NATIONAL POUR ÉTRANGERS

PRÉFACE

Durant l'exercice 2019, l'activité du Conseil national pour étrangers (CNE) a connu une certaine accélération après un début d'année au ralenti.
Ce ralentissement avait été occasionné par un changement imprévu, qui a eu lieu fin 2018, dans la répartition des rôles et fonctions tant au niveau de la présidence qu'à celui du bureau.

Passé ce moment d'arrêt, notre activité a été relancée fin février, en participant au 37ème Festival du CLAE. Dans ce cadre, nous avons organisé une conférence-débat, avec les candidats luxembourgeois à l'élection du Parlement Européen, invités à s'exprimer sur le devenir du CNE, en présence d'un public multi-ethnique.
A cette conférence, qui s'est déroulée dans l'atmosphère propice du Festival des cultures, des migrations et de la citoyenneté du CLAE, ont pris part de nombreuses associations ayant une activité socio-culturelle.

Conforté par le succès de l'initiative, le CNE a invité la Ministre de tutelle, Madame Corinne CAHEN, à une réunion conjointe, durant laquelle Elle nous a demandé d'élaborer un avis sur la réforme de notre organe consultatif en matière d'intégration.
Après deux mois de consultations internes, la plénière du CNE a émis un avis sur ledit projet de réforme. Ce dernier est toujours en instance chez Madame la Ministre.

La formulation de l'avis sur la réforme du CNE a eu comme un effet de volant dans l'activité du CNE. C'est ainsi que, durant le troisième et le quatrième trimestre de 2019, le CNE s'est attelé à l'étude de différents sujets, en présentant diverses propositions.

A savoir, sur les thèmes suivants :

- Le télétravail transfrontalier, avec l'expertise technique de représentants des syndicats allemands, belges et français.

- Le BREXIT, avec l'expertise de représentants du BRILL, une association de ressortissants britanniques résidents au Luxembourg et outre-frontière.

- La langue luxembourgeoise et l'utilisation des langues au Grand-Duché.

Toutes ces propositions ont été envoyées au Ministre de tutelle, afin qu'elles soient transmises pour compétence au Président de la Chambre des députés, et en vue de les faire suivre aux différentes commissions permanentes de la Chambre traitant ces sujets.
En ce qui concerne, en particulier, l'accueil de notre avis sur la réforme du Conseil national pour étrangers, Madame Corinne CAHEN a confirmé l'avoir reçu, sans toutefois indiquer la suite qu'Elle souhaitait donner aux suggestions contenues dans notre document de synthèse et ses annexes.

Finalement, le CNE a demandé à être associé aux travaux d'un éventuel comité interministériel, qui serait constitué avec la mission d'examiner les propositions parvenues des autres acteurs consultés, (Patronat, Chambres professionnelles, etc.), avant que les décideurs politiques arrêtent leur décision.
Rappelons ici qu'une réforme du Conseil national pour étrangers a été prévue dans l'Accord de coalition du Gouvernement issu des élections législatives du 14 octobre 2018.

Last but not least, la Commission Séniors du CNE a initié un projet interculturel et intergénérationnel, qui a reçu l'aval de la Plénière, afin d'être poursuivi et mis en œuvre en 2020, en partenariat avec l'ASTI et l'Agence du Bénévolat, dans les Communes intéressées par l'application sur leur territoire.

COMMISSION ÉDUCATION, JEUNESSE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Au cours de l'année 2019, notre commission a tenu une réunion physique et plusieurs réunions virtuelles.
Comme indiqué dans notre rapport 2018, la situation scolaire ne s'est pas améliorée malgré notre cri d'alarme sur le véritable exode des enfants de personnes issues de l'immigration qui traversent chaque jour les postes frontières luxembourgeois à la recherche d'une formation adéquate.

Nous réitérons nos suggestions, à savoir la suppression des classes d'accueil par la mise en place d'une allocation pour familles d'accueil luxembourgeoises (sur base volontaire) pour des enfants étrangers en difficulté d'intégration scolaire.

Une petite enquête auprès des parents d'enfants issus de l'immigration lors du festival des cultures et des migrations nous conforte dans cette position.

Du côté des primo-arrivants, des devoirs plus « contraignants » devraient être imposés. Le Contrat d'accueil et d'intégration ne pourrait-il devenir obligatoire ? Il pourrait être un « facilitateur » pour l'intégration rapide : obligation de suivre des cours de luxembourgeois et d'allemand, obligation de suivre une formation civique (histoire du pays, de ses institutions, présentation des propres droits et devoirs).

Le gouvernement a fait des efforts au niveau de la petite enfance, notamment avec la professionnalisation de l'éducation non formelle. Des efforts restent néanmoins à faire quand à la reconnaissance des diplômes et titres acquis à l'étranger, car nous perdons ainsi des compétences pour faire avancer le pays comme aux USA.

Nous recommandons au pouvoir public d'assouplir les conditions d'accès aux concours de recrutement d'enseignants issus de l'immigration pour l'éducation de la petite enfance et l'enseignement primaire; afin de susciter des vocations et des compétences venues d'ailleurs pour créer des conditions d'une véritable cohésion sociale.

Les investissements dans l'éducation doivent augmenter, sachant que l'éducation est toujours la meilleure protection contre le chômage.

L'école luxembourgeoise doit offrir les mêmes chances de réussite à tous ses élèves.

COMMISSION SÉNIORS

Au cours de l'année 2019, la commission pour les séniors du CNE a fait de nombreux pas en avant avec « notre » projet LOKAL et n'a eu de cesse d'en parler et de le défendre lors de nombreuses manifestations (Conférences, tables-rondes, GRESIL...).

Le projet lui-même a été structuré professionnellement au cours de l'année 2019 du fait de l'intérêt confirmé de « partenaires » tels que : le Ministère de la Famille et de l'Intégration, l'Adem, l'OAI, Caritas, le Fonds du Logement, la Chambre Immobilière, Deloitte, l'Université du Luxembourg ...

Mais le projet s'est surtout développé grâce à des rencontres de travail et des échanges permanents entre les trois partenaires principaux que sont le CNE, l'ASTI et l'Agence du Bénévolat.

En plus de travailler sur le développement du projet, le but de ces rencontres était aussi d'obtenir le soutien financier du PAN (PAN 2019 - période mi-septembre 2019 à mi-décembre 2019).

A la suite du PAN, les partenaires centraux ont pu, lors d'une rencontre avec les responsables PAN du MIFA, faire le bilan de leurs actions à savoir :

■ Démarchage des premières communes : les communes de Larochette, Weiler-La-Tour, Dippach, Kehlen et le Fonds du Kirchberg se sont montrées prêtes à participer : un état des lieux du terrain communal par des équipes Deloitte a donc été effectué dans ces communes.

■ Contact avec de nombreuses autres communes. Citons : la Ville de Luxembourg, Bertrange, Kayl, Colmar-Berg, Bourscheid, Kopstal, Sanem, Rosport, Schuttrange (rencontres avec des bourgmestres, échevins ou membres du conseil communal ou des commissions communales).

■ Mise en place d'une première politique de communication : un logo a été créé, un power point a été conçu pour expliquer le projet lors de nos rencontres dans les communes.

■ Ebauche d'un nouveau profil professionnel (CRI) et d'un premier projet de formation de futurs coordinateurs, relais interculturels nécessaires au bon fonctionnement de chaque LOKAL.

Enfin, lors du dernier trimestre de l'année 2019, les trois partenaires ont travaillé sur une demande de financement par le FSE et le montage d'un dossier dans ce sens afin de poser une candidature.

Ainsi, dès le début de 2020, le soutien financier du FSE avec un co-financement du Ministère du Travail et du Ministère de la Famille et de l'Intégration du gouvernement luxembourgeois permettront de poursuivre le travail au niveau de la formation des CRIs (mise en place des modules, des équipes de formateurs et des lieux de formations) et de l'embauche du coordinateur national du projet.

La candidature du projet LOKAL dans le cadre du FSE a été déposée par l'Agence du Bénévolat qui est donc le porteur du projet LOKAL dans le cadre du FSE. Ce financement couvrira la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2021.

Les objectifs de l'année 2020 :

Un premier emploi sera créé dans ce contexte : celui du coordinateur national qui prendra en charge la globalité du projet. Les partenaires vont s'organiser en groupes de travail et en comité de suivi. Chaque groupe de travail aura un objectif précis et travaillera sur l'aspect « communes et partenaires », sur l'aspect « formation CRIs et contact ADEM » et sur l'aspect « communication ».

Conclusion :

Nous, membres de la commission pour les séniors du CNE, continuons donc de suivre le projet LOKAL de près.

Il est agréable pour nous (en tant que membres du CNE) de constater que d'importantes «organisations et institutions» sociales nous prennent (et donc le CNE) au sérieux dans ce projet. Les membres du CNE responsables de ce projet montrent ainsi que la «communauté étrangère» au Luxembourg veut s'engager socialement et peut faire des propositions intéressantes.

L'importance du projet et son organisation sont maintenant largement reconnues.

Ricky Goslings, Claire Geier et Berto Reijnders (Commission pour les séniors du CNE) / Mars 2020.

COMMISSION CCI & ASBL

Très rapidement en début d'année les Commissions PC & ASBL et CCI, qui avaient perçu de nombreuses synergies entre elles, ont décidé de fusionner, ce qui fut approuvé à l'unanimité lors de la réunion plénière du 8/7/2019. La nouvelle commission CCI & asbl a ensuite fait un appel à la participation de tous les membres des deux commissions par mail pour réanimer les travaux de cette commission fusionnée.

La principale stratégie de cette commission fut alors orientée vers la récolte d'informations utiles pour les avis des projets de loi pertinents pour le vivre ensemble.

Sur l'année, la commission s'est fortement impliquée dans l'élaboration des trois questionnaires et dans l'organisation et l'animation du stand du CNE au Festival des Migrations.

Elle a travaillé sur les résultats de propositions des associations électrices du 24 Novembre 2018 comme l'accès au logement et la VAE (blocage pour certain métiers).

Les questionnaires élaborées par la Commission CCI & asbl ont les objectifs suivants :

■ Un premier questionnaire destiné aux 64 membres du CNE pour permettre au Bureau et aux membres du CNE d'avoir une vision actuelle de la motivation de ses membres et de savoir quelles sont les priorités des travaux pour le vivre ensemble ainsi que pour l'amélioration de l'image du CNE.

■ Trois autres questionnaires ont été élaborés pour cibler le public présent au Festival des Migrations :
- Un destiné aux membres des asbl et des commissions consultatives communales d'intégration pour avoir des bases solides de discussion future et pouvoir cibler les avis de projet de loi du CNE.
- Un second questionnaire destiné au public non-luxembourgeois en général, dont le but était triple: écouter les problématiques plus fréquentes de cette population, découvrir si ce public est lié à des organismes d'intégration au Luxembourg et lui faire connaître le rôle du CNE.

Avec les résultats de ces 3 questionnaires, nous allons définir les stratégies pour les travaux de la Commission CCI & asbl pour la deuxième moitié de notre mandat.

PROPOSITIONS DU CNE

LE TELETRAVAIL

Dans sa proposition émise en avril 2019, le CNE s'est engagé pour améliorer les conditions de télétravail des frontaliers. Dans une prise de position transmise à la Chambre des Députés, le CNE a proposé de renégocier les conventions fiscales bilatérales avec l'Allemagne, la Belgique et la France, afin d'autoriser 56 jours de télétravail par an aux frontaliers de ces pays, ou bien, à défaut, de réfléchir à des solutions innovantes telle que la création d'une zone franche, ou le partage des recettes fiscales.

Ces jours correspondent en effet à 25% des jours de travail annuels prestés au Luxembourg. Si la proposition était retenue par le Luxembourg et les trois pays concernés, le risque de double imposition et de double affiliation des salariés frontaliers serait réduit à néant. Cela permettrait notamment de désengorger les transports en plus d'offrir une organisation du travail plus souple.

Comme le rappelle le CNE dans sa recommandation, le télétravail présente des apports positifs quant à la réduction de la congestion des voies de communication, la diminution du stress des travailleurs, l'attractivité de l'emploi proposé, ainsi que la rétention des talents au Luxembourg, la productivité des salariés, et donc de l'entreprise, la baisse de l'absentéisme, la motivation des salariés, une meilleure conciliation vie privée – vie professionnelle et aussi un gain en autonomie et en responsabilité pour le salarié

LA REFORME DU CNE

Le Conseil national pour étrangers approuve la volonté du Ministre de le consulter dans la réforme du CNE et considère cela comme une volonté de construire ensemble le futur CNE.

A) MISSION DU CNE
B) ELECTEURS
C) ELIGIBLES
D) MEMBRES EFFECTIFS - NATIONALITES REPRESENTEES
E) DUREE DU MANDAT
F) LOGISTIQUE EN DOTATION AU CNE

Ad A) MISSION DU CNE
1. Conseiller le gouvernement dans la mise en œuvre d'une société du vivre ensemble.
2. Formuler des AVIS sur les projets / les

propositions de Loi concernant l'intégration.
3. Émettre des recommandations dans tous les domaines concernant les Non-luxembourgeois.
4. Rédiger un rapport tous les 5 ans sur l'intégration.

Ad B) ELECTEURS
La base électorale est constituée par les représentants des :
1. Commissions consultatives communales d'intégration.
2. Associations Asbl enregistrées au Département de l'Intégration, selon une procédure allégée.

Ad C) ELIGIBLES
1. Les Non-luxembourgeois résidents au pays depuis au moins 6 mois qui s'engage civiquement et socialement dans le pays dans un esprit de cohésion sociale et d'intégration.
2. Les Binationaux luxembourgeois.

Ad D) MEMBRES EFFECTIFS - NATIONALITES REPRESENTEES
1. 60 membres élus dont 2/3 de ressortissants UE et 1/3 de ressortissants de pays tiers.
2. Un système de procuration par écrit entre les membres, limité à une personne par séance.

Ad E) DUREE DU MANDAT
1. Mandat de 5 ans.

Ad F) LOGISTIQUE
Mise à la disposition par l'Etat :
1. De locaux adéquats à usufruit indépendant.
2. D'un secrétariat composé de 1 secrétaire principal·e à plein temps et une personne à mi-temps. Cette dernière étant chargée des tâches de comptable et de remplacer le/la secrétaire principal·e en cas d'absence.
3. D'un·e Rédacteur·trice -Juriste. Nombre d'heures à définir.

4. Affectation d'un budget adéquat permettant au CNE de recourir à des experts et de se doter du matériel nécessaire à son fonctionnement.

Conclusions

■ Le Conseil se tient à la disposition de Madame le Ministre et de ses plus proches collaborateurs en la matière dans le suivi de cette réforme.

■ Le nom actuel du CNE, au vu des missions énoncées dans ce texte, ne semble plus adéquat et mériterait un changement ?

■ La valorisation du travail du CNE dépendra du suivi donné par la Chambre des Députés et le Conseil d'État aux avis que cet organe émet.

■ Le terme de conseiller du CNE serait plutôt adéquat, considérant le travail représentatif qu'ils font au sein des commissions. Il sera plus juste de leur octroyer des jetons de présence conséquent à leur travail.

■ Au vu de la décroissance des membres du CNE à chaque mandat, il serait intéressant de considérer les membres du CNE autrement que des bénévoles.

■ Être reçu par les commissions permanentes de la Chambre, sur demande motivée.

QUESTIONS PARLEMENTAIRES ET LANGUE

CONSIDÉRANT la loi modifiée du 16 décembre 2008 concernant l'accueil et l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg, précisant en son Article 18 que le Conseil National pour Étrangers « est un organe consultatif chargé d'étudier, soit de sa propre initiative, soit à la demande du Gouvernement, les problèmes concernant les étrangers et leur intégration » et qu' « il a le droit de présenter au Gouvernement toute proposition qu'il juge utile à l'amélioration de la situation des étrangers et de leur famille. »[1] ;

CONSIDÉRANT le règlement intérieur de la Chambre des députés, précisant notamment en son article 83 (1) que « Le député qui désire poser une question au Gouvernement, en remet le texte écrit au Président de la Chambre. »[2] ;

CONSIDÉRANT l'avis préliminaire N°1/2018 du CNE de mars 2018 portant sur le projet du futur plan d'action national d'intégration, indiquant à cet égard « que les questions parlementaires (sources précieuses d'information au Grand-Duché) sont de plus en plus rédigées en langue luxembourgeoise (et non plus seulement par les partis minoritaires) sans traduction en français rendant ainsi inaccessible une série de réponses gouvernementales rédigées en luxembourgeois. » [3];

1 Publié au Mémorial A 209, 24 décembre 2008
2 URL: https://www.chd.lu/wps/portal/public/Accueil/OrganisationEtFonctionnement (consulté le 15.01.2019)
3 URL: http://www.olai.public.lu/fr/relations-nationales/organismes_consultation/conseil-nat-etrangers/ (consulté le 15.01.2019)

CONSIDÉRANT, qu'un nombre grandissant de représentants de la Chambre des Députes soumettent des questions parlementaires en langue luxembourgeoise. Les réponses ministérielles auxdites questions parlementaires sont également rédigées en langue luxembourgeoise (dans la langue utilisée dans la question posée). Les réponses ministérielles sont des sources d'information particulièrement importantes au Grand-Duché, permettant au gouvernement de donner une analyse sur un sujet donné ou une information sérieuse pouvant toucher à des questions impactant la situation des étrangers et de leur famille au Grand-Duché mais aussi les travailleurs frontaliers.
PAR LA PRÉSENTE, le Conseil National pour Étrangers décide de transmettre - de sa propre initiative - une recommandation sur la traduction des questions parlementaires rédigées en langue luxembourgeoise en langue française voire anglaise.

RECOMMANDATION :
Tout en respectant le choix des honorables députés d'utiliser la langue luxembourgeoise pour s'adresser au Gouvernement, le Conseil National pour Étrangers souhaite formellement adresser une proposition au Gouvernement en lui demandant de détacher un traducteur d'un ministère compétent (Ministère des Communications et des Médias, Ministère de l'Intégration et à la Grande Région, Ministère des Affaires étrangères, ...) afin que ce dernier puisse assurer la traduction des questions parlementaires et les réponses ministérielles rédigées en langue luxembourgeoise vers la langue française voir anglaise.

LE CNE AU FESTIVAL DES MIGRATIONS

Le CNE s'est présenté pour la première fois de son histoire au 36ème Festival des migrations, des cultures et de la citoyenneté, organisé par le CLAE les 1, 2 et 3 mars 2019.

Sous l'organisation du groupe de travail « Politique de communication », plusieurs membres effectifs et suppléants du CNE se sont portés volontaires pour représenter le CNE sur le stand loué à cet effet et pour donner des informations à ceux intéressés par le travail de celui-ci. Des dépliants en quatre langues (français, anglais, allemand, luxembourgeois) ont été distribués, ainsi que des ballons gonflables avec le logo du CNE.

Les membres bénévoles présents ont tenté de faire passer le message sur l'existence, l'importance et les potentiels de cet organe consultatif qu'est le CNE, en faisant aussi connaitre au public les nouveaux supports de communication (site web, Facebook) de celui-ci et en faisant la promotion de la conférence du CNE, organisée le deuxième jour du Festival.
Il a également été demandé à tous les visiteurs passés sur le stand de traduire les « mots clés » du CNE (à savoir : intégration, diversité, vivre ensemble) dans leurs langues maternelles, les écrire sur un post-it, et les mettre sur le mur du fond, ce qui a créé dans le stand un fond coloré et multilinguistique.

Parallèlement, sur une table séparée, des briques Lego® ont été mises à disposition des (petits et grands) visiteurs afin qu'ils construisent le « LOKAL », un lieu d'échange, un lieu d'activités variées, un lieu pour des rencontres entre voisins, pour parler de tout et de rien.
Ce fut l'occasion de faire connaitre aux visiteurs ce projet du CNE qui vise surtout les personnes âgées non-luxembourgeoises seules.

L'organisation de ce stand a contribué à augmenter la visibilité du CNE, a permis aux membres de celui-ci de se présenter et à la population (aux visiteurs intéressés) de poser ses questions pertinentes.

CNE
DIVERSITY
INTEGRATION
MITEINANDER LEBEN

CONFÉRENCE DÉBAT ORGANISÉE PAR LE CNE

Dans le cadre du Festival des migrations, des cultures et de la citoyenneté, le CNE a organisé une conférence-débat sur le sujet de la réforme et de la valorisation du CNE. Mme Carole Schimmer (Radio 100.7) a modéré et coordonné l'échange entre les représentants des partis politiques luxembourgeois : M. Marc Angel (LSAP), M. Gary Diderich (Déi Lénk), M. Frank Engel (CSV), M. Gusty Graas (DP), M. Alex Penning (ADR), M. Meris Sehovic (déi Gréng) et les membres du CNE : M. Franco Avena (Président), M. David Foka (rapporteur de la Commission pour la jeunesse, l'éducation et la formation continue), M. Munir Ramdedovic (rapporteur de la Commission pour les Migrants et les Frontaliers) et Mme Zsuzsa Várkonyi-Karsai (co-coordinatrice du Groupe de travail pour la politique de communication).

Les discussions ont abordé trois matières clés :

■ **La procédure d'élection des membres du CNE** et notamment la question de la base électorale (qui peut voter), la répartition de la représentation des étrangers au sein du CNE, l'éligibilité des candidats (qui est susceptible de postuler), la procédure elle-même et la question de la double nationalité.

■ **Les questions relatives à l'autonomie du CNE** et notamment les interrogations suivantes : le CNE doit-il être soumis à la supervision d'une autre institution, elle-même sous la tutelle d'un ministère ? Doit-il être complètement indépendant ? Quelles ressources financières devraient être mises à sa disposition pour son fonctionnement ?

■ **Le rôle du CNE dans la procédure législative de l'Etat Luxembourgeois** : le CNE devrait-il être sollicité pour rendre son avis dans toutes les matières qui concernent les étrangers au Luxembourg ? Les avis du CNE devraient-ils être adressés directement au gouvernement ? Ses avis devraient-ils être publics ?

Lors de la conférence, les participants étaient tous d'accord qu'une réforme du CNE est souhaitable.

Dans le cadre de la première thématique (base électorale du CNE), il semblait y avoir un consensus selon lequel la base électorale devrait être élargie : soit par exemple par les CCCI (en n'excluant pas les luxembourgeois non plus), soit par les frontaliers.

Les participants étaient généralement d'accord sur la deuxième thématique (logistique du CNE) aussi : il semblerait donc nécessaire de doter le CNE de plus de moyens financiers, de locaux adéquats et même d'un personnel dédié (par exemple un juriste et un secrétaire permanent).

Au sujet de la troisième question (participation du CNE au processus législatif) a été soulevé la possibilité d'une coopération plus étroite avec la Chambre des Députés et une potentielle acceptation des avis du CNE comme des documents parlementaires.

CONFÉRENCE AU CONSEIL D'ÉTAT 24 AVRIL 2019

CONFÉRENCE AU CONSEIL D'ÉTAT SUR LA TECHNIQUE LÉGISLATIVE AU LUXEMBOURG

Le Conseil national pour étrangers (CNE) et la Conférence Saint-Yves (CSY) ont organisé en commun en avril 2019 au Conseil d'État une conférence portant sur la technique législative (appelée également « légistique »).
Cette matière juridique résonne le plus souvent avec les expressions de « l'art de faire la loi », « pédagogie juridique » et « d'amélioration de la qualité du droit ».
Ce sujet est particulièrement important pour le CNE dans la mesure où ce dernier est un organe en charge d'émettre des avis sur demande du gouvernement (par exemple un projet de loi) ou de sa propre initiative sur toute(s) question(s) concernant les « étrangers » vivant au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conférencier était M. Marc BESCH qui nous a présenté cette matière de manière particulièrement pédagogique et illustrative avec l'autorité du praticien (il est Secrétaire général du Conseil d'Etat depuis 1998) et de l'expert (il est l'auteur d'un ouvrage portant sur le sujet, voir Normes et légistique en droit public luxembourgeois, Larcier, 2019).

L'introduction de la conférence a été donnée par les présidents du CNE et de la CSY. L'audience était composée essentiellement d'avocats, de juristes, et de nombreux membres du CNE.
De nombreuses questions ont été posées suite à l'intervention de M. BESCH.

ANNEXES

QUI EST LE CNE

Dans un pays qui compte près de 200 nationalités, le Conseil National pour Étrangers (CNE) est l'organe consultatif du gouvernement pour toutes les questions liées aux étrangers et à leur intégration.

LA COMPOSITION DU CNE A ÉTÉ RENOUVELÉE POUR 5 ANS EN 2018.

- 22 membres effectifs, représentant les étrangers élus par les associations d'étrangers inscrites auprès de l'OLAI. Ils sont proportionnellement représentatifs des différentes nationalités présentes dans la population luxembourgeoise.
- 12 membres effectifs, représentant les organisations patronales et syndicales, le syndicat des villes et communes luxembourgeoises (SYVICOL), la société civile et les réfugiés.
- 34 membres suppléants actifs.

LES COMMISSIONS DU CONSEIL NATIONAL POUR ÉTRANGERS (CNE)

- La Commission pour les Jeunes, l'Education et la Formation continue,
- La Commission pour les Séniors,
- La Commission pour les Réfugiés et les Demandeurs de Protection internationale
- La Commission pour les Migrants et les Frontaliers
- La Commission de liaison avec les Commissions communales consultatives d'intégration et les associations
- La Commission politique de communication du CNE

LES GROUPES AD HOC DU CONSEIL NATIONAL POUR ÉTRANGERS (CNE)

- Le GT des Juristes du CNE
- Le GT pour les langues au Luxembourg
- Le GT pour les binationaux au Luxembourg
- Le GT pour l'origine géographique des membres du CNE
- Le GT pour la collecte et l'archivage des documents du CNE
- Le GT harcèlement

Règlement grand-ducal du 17 mai 2017 modifiant le règlement grand-ducal du 15 novembre 2011 portant détermination des modalités de désignation des représentants des étrangers au Conseil national pour étrangers, ainsi que leur répartition par nationalités.

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu l'article 19 de la loi du 16 décembre 2008 concernant l'accueil et l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg ;
Vu l'article 2, paragraphe 1er, de la loi modifiée du 12 juillet 1996 portant réforme du Conseil d'Etat et considérant qu'il y a urgence ;
Sur le rapport de Notre Ministre de la Famille et de l'Intégration et après délibération du Gouvernement en Conseil ;

Arrêtons :

Art. 1er.
Le règlement grand-ducal du 15 novembre 2011 portant détermination des modalités de désignation des représentants des étrangers au Conseil national pour étrangers, ainsi que leur répartition par nationalités est modifié comme suit :

	Membres effectifs	**Membres suppléants**
Portugal	3	3
France	2	2
Italie	1	1
Belgique	1	1
Allemagne	1	1
Royaume-Uni	1	1

	Membres effectifs	**Membres suppléants**
Espagne Pologne Danemark Suède Roumanie Grèce Irlande Finlande Hongrie République tchèque Autriche Bulgarie Slovaquie Lituanie Estonie Slovénie Lettonie Croatie Malte Chypre	5	5

Art. 2.
Notre Ministre de la Famille et de l'Intégration est chargée de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Le Ministre de la Famille et de l'Intégration,
Corinne Cahen

Palais de Luxembourg, le 17 mai 2017
Henri

CNE - CONSEIL NATIONAL POUR ÉTRANGERS
5, rue Carlo Hemmer - L-1734 Luxembourg-Kirchberg
Tél. : (+352) 247-85700 - Fax.: (+352) 247-85720
www.cne-luxembourg.lu - info@cne-luxembourg.lu